

241

mai 2014
mensuel

espace-vie

La revue de la Maison de l'urbanisme / Centre culturel du Brabant wallon



L'avenir de nos communes (2/8) **Genappe au carrefour des opportunités**

ENVIRONNEMENT

114 stations-service
à assainir

URBANISME

Les smart cities,
ce concept à la mode

CULTURE BW

Le RBDL... en campagne
en faveur du logement public



Un copieux menu à digérer

Quatre années de réflexion sur le terrain, 250 heures de débats parlementaires, 300 amendements déposés : la plus grande réforme de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de ces vingt dernières années en Wallonie vient d'être bouclée. Un travail salubre et attendu, tant par les professionnels que les citoyens.

Ces derniers n'imaginent sûrement pas l'ampleur de la refonte qui va bouleverser leur quotidien. L'ensemble de la législation relative à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire a été revu. On parle donc autant de la pente de la toiture d'une habitation, que de la construction d'un hall industriel ou de l'architecture de sa future maison.

Si 404 articles composent le nouveau Code du développement territorial, il s'agit désormais de digérer ce menu copieux. La Maison de l'urbanisme va tâcher dans ces prochains mois de vous éviter l'indigestion.

Sensibilisation, formations et information sont au programme. Plus de détails suivront. Avec comme objectif d'être fin prêt au 1er janvier 2015.

> Catherine Vandenbosch

03	En deux mots
04	Dossier Genappe au carrefour des opportunités
07	Interview de Lieven Van den Bossche « Dépolluer les stations-service est une nécessité »
08	Aménagement du territoire Un vaste projet de rénovation urbaine à Nancy
10	Urbanisme Quand les villes se mettent à réfléchir
11	Environnement Les nuisances aériennes prennent le large
12	Le RBDL... en campagne en faveur du logement public
14	À la rencontre des auteurs du Brabant wallon
15	Épinglé pour vous... L'agenda du mois
16	Midi de l'urbanisme L'aménagement des espaces ludiques, un jeu d'enfant ?

Espace-vie est la revue mensuelle de la Maison de l'urbanisme du Brabant wallon - CCBW. Elle a pour objet de vous informer sur des sujets ayant trait à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à la définition du cadre de vie. Le CCBW y ajoute quatre pages dédiées à l'actualité culturelle du Brabant wallon.

Éditeur responsable : Édith Grandjean - Coordination : Catherine Vandenbosch, Xavier Attout, Marie-Pierre Uenten (culture BW) - Rédaction : X. Attout, C. Dunski, C. Vandenbosch
Équipe de la Maison de l'urbanisme : C. Vandenbosch, A. Chevalier, X. Attout, A. Leux - Président de Maison de l'Urbanisme : Mathieu Michel
Maquette : www.doublepage.be - Mise en page : Béatrice Fellemans - Imprimeur : jcbgam - Tirage : 7.700 exemplaires

Adresse : 3, rue Belotte, 1490 Court-Saint-Étienne - Contact : 010 62 10 30 ou m.urbanisme@ccbw.be - Site internet : www.ccbw.be - www.maisonsdelurbanisme.be

Espace-vie est publié avec le soutien de la Wallonie et de la Province du Brabant wallon. Imprimé sur du papier recyclé. Publication gratuite (dix numéros par an) pour les habitants du Brabant wallon, 10 €/an hors Brabant wallon (877-7092102-57). Ne peut être vendu. Toute reproduction partielle ou totale nécessite une autorisation préalable de l'éditeur responsable. Dessin : Marco Paulo. Photo de couverture : Xavier Attout.





À Nivelles, 70 millions pour Nivaxis...

Un ensemble de onze immeubles de bureaux (1 700 m² chacun) va être développé à Nivelles, dans le parc d'affaires Les Portes de l'Europe. Le projet, développé sur un site de 45 hectares par le promoteur du centre d'affaires de l'Axisparc à Mont-Saint-Guibert, sera baptisé Nivaxis. L'investissement s'élève à 70 millions. Une zone naturelle a été préservée. Les permis pour les deux premiers immeubles ont déjà été délivrés.

... et 30 millions pour les Conceptionnistes

L'îlot dit des Conceptionnistes est situé en plein centre de Nivelles. Sur 4 500 m², le promoteur, la SA Chantiers, aménagera trois immeubles comprenant 52 logements, 1 940 m² de surfaces commerciales, une polyclinique et 295 places de parking. L'investissement s'élève à 70 millions. La circulation dans ce nouveau quartier sera réservée aux modes doux.

Le CoDT entrera bien en vigueur le 1er janvier 2015

La Région wallonne dispose désormais d'une nouvelle bible de l'aménagement du territoire. Le Code du développement territorial (CoDT) a été adopté, majorité contre opposition, le 24 avril dernier par le Parlement wallon. Les arrêtés doivent encore concrétiser ce code qui compte 404 articles. Son entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2015. Pour rappel, le CoDT remplace le Cwatupe (Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie), devenu au fil du temps trop complexe et illisible. Notons qu'une centaine d'amendements ont été adoptés par rapport au texte initial.



« La Wallonie deviendrait le terrain de jeu des promoteurs et une jungle commerciale »

L'avis de l'UCM sur le non-décret relatif aux implantations commerciales

3

Le nombre de ruches installées sur le toit du cloître de l'Hôtel de Ville de Wavre. En tant que commune « Maya », Wavre s'est notamment engagée à développer des espaces propices à la vie des abeilles.

Doubler la zone de protection du Champ de bataille

L'enquête publique relative à extension du périmètre du Champ de bataille vient de se terminer. Les communes de Lasne, Waterloo et Braine-l'Alleud sont concernées. Le département du Patrimoine de la Région wallonne (DGO4) souhaite faire passer la zone du Champ de bataille (549 ha), protégée par la loi du 26 mars 1914, de 549 ha à 1 193 ha. Près de 1 600 propriétaires sont concernés. Notons qu'il s'agit essentiellement de terres situées en zone agricole. La Région wallonne justifie cette extension par une volonté de donner une meilleure cohérence au site, par le classement de toutes les zones de combat. Et notamment celles qui ont opposé Français et Prussiens.

> Le Contrat de rivière Senne fête cette année ses dix ans. L'équipe travaille sur son troisième programme d'actions, rassemblant 502 projets.

> La Province du Brabant wallon lance une prime à l'achat d'un vélo électrique ou d'un kit adaptable pour un vélo classique. La réduction sera de 20 % du prix d'achat, avec un plafond de 200 euros. Cette prime est cumulable avec celle déjà en vigueur à Lasne et à Nivelles.

> Rebecq a finalement bien rentré un avis favorable sur le SDER (voir n° 240)

Genappe au carrefour des opportunités

Genappe vient de valider l'un des projets de nouveaux quartiers les plus innovants en Brabant wallon. De quoi encore tirer vers le haut sa nouvelle attractivité. La cité du Lothier ne libérera toutefois pas aisément son énorme potentiel foncier. Elle estime son seuil limite à 20 000 habitants.

Un dossier éclipse bien évidemment tous les autres : celui de la reconversion de la sucrerie de Genappe. Ce site de 143 hectares deviendra d'ici 2021 le premier quartier durable de Wallonie. Une réhabilitation modèle, tant dans la démarche en amont avec les différents promoteurs intéressés, qu'en aval par le projet développé, qui devrait encore inscrire davantage Genappe sur la carte du Brabant wallon.

291 logements sont prévus dans la première phase. La seconde comprendra une maison de repos et de soins de 80 lits, une résidence-services d'une cinquantaine de lits, un espace pour PME et du logement. « Mais nous n'atteindrons jamais les 800 logements évoqués par le ministre Henry, lance le bourgmestre local Gérard Couronné. Nous ne souhaitons pas une telle densité. Dans cette seconde phase, la priorité sera donnée à la maison de repos et à la résidence-services. Ce qui est remarquable dans ce dossier, c'est que ce projet permettra d'étendre le centre-ville et de le redynamiser. C'était la pièce manquante du puzzle. » Ajoutons qu'une zone de 60 ha sera maintenue en réserve naturelle et sera ouverte au public. Son aménagement est également budgétisé.

Encore 23 % de zones urbanisables

Près de 900 habitants sont attendus dans la première volée de logements. Ce qui permettra de combler pratiquement en un coup la hausse démographique attendue dans les dix prochaines années puisque le Bureau du Plan estime que Genappe va augmenter sa population de 1 600 âmes lors de la prochaine décennie. « Le seuil limite est fixé à 20 000 habitants, estime Gérard Couronné. Et nous ne sommes pas

pressés d'y arriver. »

Sur le plan foncier, pas de souci, il reste de nombreux terrains à bâtir et quelques zones d'aménagement communal concerté (ZACC) d'envergure. De quoi répondre à une demande immobilière de plus en plus importante. « Il reste environ 25 % de zones urbanisables (NDLR : Genappe est la commune la plus étendue du Brabant wallon avec 90 km²), fait remarquer Carine Messens, échevine de l'Urbanisme. Mais toutes les ZACC ne seront pas libérées. Au contraire même. La priorité va au réaménagement en logements d'anciens entrepôts ou d'anciennes fermes, situés dans les centres des différents villages de l'entité. Cette perspective offre de nombreuses possibilités en matière de logement. » Notons que 142 permis d'urbanisme ont été délivrés l'an dernier.

Rayon aménagement du territoire, la création, il y a une demi-douzaine d'années, d'une zone commerciale en dehors du centre, le long de la N5, est assumée par la majorité mais provoque de vives réactions de l'opposition. Cette dernière estime que cette décision contribue à la désaffection du centre-ville alors que la majorité pense qu'elle le renforce... Une zone qui s'agrandira en tout cas d'ici peu.

L'incontournable voiture

Si elle a perdu sa gare, Genappe reste plutôt bien desservie au niveau mobilité. Elle est traversée de part en part par la nationale 5 (Bruxelles-Charleroi) et la nationale 25 (Grez-Doiceau-Nivelles). De quoi éviter tout souci de mobilité. « La voiture est indispensable pour vivre à Genappe, explique Carine Messens. La commune est trop étendue pour vivre sans. » Un plan communal de mobilité est en cours de fina-

lisation. Il permettra, notamment, de régler la problématique du stationnement dans le centre-ville. Enfin, sur l'idée de rouvrir la ligne 141 Nivelles-Ottignies, transformée il y a peu en RAVeL, la commune se dit ouverte. « On nous a dit que le RAVeL pouvait être préservé », poursuit Carine Messens.

Le bon sens comme RCU

En matière d'outils urbanistiques, il y a deux écoles : ceux qui ne jurent que par eux et ceux qui préfèrent laisser le bon sens l'emporter. Avec, dans cette dernière option, des dérives éventuelles si on a affaire à des politiques incompetents. À Genappe, on a choisi une voie intermédiaire et on l'assume pleinement. « Les dossiers urbanistiques sont ceux qui nous prennent le plus de temps car nous y portons un grand intérêt, note Gérard Couronné. Nous n'avons pas de règlement communal d'urbanisme (RCU) car nous ne voulons pas nous enfermer dans un tel carcan. Et puis, il provoque tellement de recours... Le Collège agit d'une manière très réfléchie : intégration, esthétique et volumétrie sont pris en compte. Ceux qui veulent une maison plus haute qu'un rez +3 peuvent passer leur chemin. Nous sommes ouverts à l'architecture contemporaine. J'adore par exemple la rupture que peut provoquer une extension contemporaine sur un bâti traditionnel. Je déteste par contre le faux vieux ! » Ajoutons que la commune finalise l'élaboration de son schéma de structure et qu'elle dispose d'une CCATM qui est en ordre de marche depuis une quinzaine d'années. Elle vient également de boucler son Plan communal de développement rural.

> **Xavier Attout**

Prochain numéro : Lasne

« Il est temps de passer à l'action »

Au premier abord, Genappe donne l'image d'une petite ville triste, écrasée à l'ombre de ses gigantesques silos, perdue au milieu d'un vaste hinterland agricole entièrement dédié au culte de la betterave. Mais, depuis 10 ans, l'odeur des pulpes ne plane plus sur la cité. La ville respire et aspire à un nouvel avenir.

Dès la fermeture de la Sucrierie, la commune a chargé le bureau ABR de l'élaboration d'un master-plan pour l'aménagement et le renouveau du centre urbain.

Sur base de ce document de référence, des études plus fines ont été lancées par sous-périmètres : le site de la Sucrierie et des bassins de décantation, la ZACC (zone d'aménagement communal concerté) du Pavé Saint Joseph, le Parc de la Dyle, le site de l'ancienne gendarmerie, la plaine communale et l'îlot Mintens font chacun l'objet d'études, de schémas, de rapports urbanistique et environnemental (RUE) ou de plans communaux d'aménagement (PCA), tous plus intéressants les uns que les autres.

Mais l'excès d'études mène à l'immobilisme et ne nourrit que les auteurs de projet.

À Genappe, il faut que cela décante, c'est bien normal. On veut bien faire et on prend son temps. Mais il est temps aujourd'hui de concrétiser. Certes, les autorités communales ne sont pas aidées par la lourdeur des procédures que la Région leur impose, à fortiori, quand elle est propriétaire.

Avec peu de moyens, le département Nature et Forêts a cependant déjà entamé l'aménagement de ce qui deviendra la plus grande réserve ornithologique du Brabant wallon. Septante hectares de nature préservée qui, bientôt reliés au parc de la Dyle par le RAVeL, donneront un élan vert, synonyme de nouvelle identité, à cette petite ville d'avenir.

De formidables défis

Car Genappe a un bel avenir devant elle. Elle est remarquablement bien desservie par le réseau routier. La RN 25 qui passe au nord et la RN 5 qui la ceinture à l'est ont permis au centre-ville d'échapper à la pression automobile et aux nuisances du trafic de transit. Son patrimoine et sa structure ancienne ont été préservés et sa petite taille est un atout dont peuvent profi-

ter les modes doux.

Il ne lui manque que le chemin de fer dont l'emprise a heureusement été préservée et aménagée en voie cyclable qui irrigue la commune d'est en ouest. En attendant peut-être un jour le grand retour du vicinal.

L'endroit est favorable au développement d'un habitat à échelle humaine, et à une densification raisonnée de ses quartiers. Une éco-ville où il ferait bon vivre. Les enseignes qui se sont implantées le long de la RN 5 ont déjà misé sur le développement de l'entité.

La reconversion du site de la Sucrierie constitue une fantastique opportunité pour Genappe, une de ces opportunités qu'on ne rencontre qu'une fois.

C'est pour y mener une opération exemplaire, avec une image verte très marquée, que la Région a acheté les 140 hectares qui constituent ce site. Mais malgré toutes les études en cours, la commune a du mal à se faire entendre de ce propriétaire encombrant. Espérons que le dialogue ne soit pas que compétitif !

> **Christian Radelet, Fonctionnaire délégué**



Le billet de... Yves Hanin, professeur en aménagement du territoire à l'UCL

« Genappe est à la croisée des chemins »



Commune au passé rural fort, Genappe possède un petit noyau historique qui a volé la vedette à Vieux-Genappe. Sa particularité est d'être composée de nombreux villages (Houtain-le-Val, Baisy-Thy, Loupoigne, Ways, Vieux-Genappe, Glabais, Bousval).

1. Les évolutions récentes

Le développement de Genappe peut s'analyser en trois grandes étapes : un monde rural en déclin de 1930 à 1970 puis un développement immobilier entre 1970 et 2000 et, depuis lors, une évolution importante qui peut prendre deux orientations radicalement différentes avec, d'une part, un basculement vers un pôle plus commercial et résidentiel voire industriel et, d'autre part, les innovations des activités très spécifiques du monde agricole voire même touristiques et dans une certaine mesure également du résidentiel.

Ces deux orientations coexistent actuellement sous ce que je qualifie de commune « ruraine ». En d'autres mots, les activités agricoles se modernisent et cohabitent avec des loisirs comme les golfs ou les fermes pédagogiques alors qu'une population nouvelle s'est progressivement installée. L'intérêt est que cette cohabitation, pas toujours simple, permette de renouveler le caractère villageois. Ainsi le développement territorial est très différent de celui de la plupart des communes du Brabant wallon et plus largement du triangle wallon du SDER (Namur, Bruxelles, Mons). Le Champ de bataille de 1815 a permis, suite à son classement, de préserver cette commune de la périurbanisation et agit comme un tampon. Par ailleurs, le fait qu'il n'y ait pas de ligne de chemin de fer directe vers Bruxelles ou d'autoroute a également permis de préserver cette ruralité.

2. Deux choix pour l'avenir

Les questions de l'avenir restent celles de cette cohabitation, de ce croisement spécifique et original entre urbanisation et ruralité. Mais elle se pose avec plus d'acuité. En effet, la manière dont Genappe doit se positionner dans ce triangle wallon reste fondamentale et l'est plus encore que par le passé car les pressions sont plus fortes, tant vis-à-vis des évolutions rurales avec un caractère de plus en plus multifonctionnel de la campagne (production d'alimentation, de la chimie verte, d'énergies mais aussi loisir et nature) que, dans le même temps, une pression de l'urbanisation qui s'opère toujours depuis Bruxelles mais aussi désormais à partir de Nivelles et vers l'axe historique de la vallée de la Dyle. Une conurbation pourrait apparaître entre Nivelles et Ottignies-Wavre, le long de la transbrabançonne (RN25) et dans laquelle Genappe serait noyée.

Certains éléments laissent penser que cette seconde option prend actuellement le dessus. Le projet d'urbanisation du site de la sucrerie induit une densité qui est trop importante, une concentration d'activités économiques. Et ce, même si une vaste partie a été classée en zone naturelle. Il est regrettable que le projet n'amène pas de réflexion sur la manière d'habiter la campagne au XXI^e siècle et singulièrement un projet identitaire de Genappe. Il s'agit d'un quartier urbain qui ne reflète aucunement l'identité du Lothier. Genappe y perd son âme. Cet aménagement est assez proche de ceux que l'on retrouve à Rixensart ou à Court-Saint-Étienne.

La pression pour accueillir de nouveaux habitants et des activités économiques pourrait conduire à l'avenir à multiplier les

nouveaux quartiers voire même à vouloir une école secondaire ou encore développer encore davantage le pôle commercial le long de la N5. La commune doit donc se positionner clairement par rapport à son important potentiel foncier puisqu'il reste 23 % de terrains à bâtir et 77 % dans les ZACC (50 ha).

L'autre orientation est de gérer l'évolution des activités rurales avec une volonté, de la part des nouveaux résidents, de calme, de services de proximité, de nature, de loisirs qui ne sont plus confinés aux seuls jardins privés... et, dans le même temps, d'une agriculture toujours plus performante avec des exploitations plus grandes mais aussi des gites à la ferme, des fermes pédagogiques, des golfs, etc. Comment dès lors associer demain ces attentes de campagne et plus encore, si la dépendance à la voiture est plus complexe à vivre en raison des coûts de déplacements plus onéreux.

3. À la croisée des chemins, il faut affirmer sa singularité

Genappe n'est pas un bourg à densifier. Elle doit garder son identité. Il faut trouver un *modus vivendi* qui lui permette d'évoluer comme bourg rural. Genappe doit être une campagne agréable et moderne sans devenir une banlieue de Nivelles ou de Waterloo, voire même de Gosselies et Wavre. Elle doit avoir des équipements et des commerces sans pour autant faire la concurrence à ces villes. En effet, en Brabant wallon et plus largement dans le triangle wallon, on a davantage besoin d'une commune qui offre de la ruralité moderne et de la proximité.

> Yves Hanin

« Ces dépollutions sont une nécessité »



Lieven Van den Bossche est le directeur général du BOFAS, le fonds d'assainissement du sol des stations-service belges.

Les anciennes stations-service ont pollué le sol par l'écoulement d'hydrocarbures. Le BOFAS finance leur assainissement. De quoi permettre la reconversion de ces sites. Seules dix-sept stations ont pour le moment connu une nouvelle affectation en Brabant wallon.

Les pompistes indépendants sont de plus en plus rares, mangés par la concurrence des grands groupes pétroliers. Résultat : ils sont nombreux à couper les pompes. Avec comme conséquences des stations abandonnées un peu partout en Belgique et un péril environnemental majeur.

Qu'est-ce que le BOFAS ?

Un fonds qui a pour objet l'assainissement du sol des stations-service belges. Créé il y a dix ans, il est financé par les automobilistes et les compagnies pétrolières pour assainir les terrains pollués par les hydrocarbures s'écoulant des stations-service. Sa mission se terminera en 2019.

Combien de dossiers avez-vous déjà traités ?

3 814 dossiers ont été ouverts en Belgique. Nous avons lancé en 2007 et en 2008 un appel aux propriétaires de stations-service pour assainir gratuitement leur site. Il a connu un vif succès. Nous estimons que 90 % des stations désaffectées ont été sensibilisées. Nous agissons de deux manières : soit nous dépolluons le site, soit nous finançons la dépollution réalisée par le propriétaire (avec un maximum de 62 500 euros). La station n'est pas nécessairement désaffectée. Il peut également s'agir d'un propriétaire qui souhaite changer l'affectation de son terrain.

Cet appel a-t-il connu un certain succès en Brabant wallon ?

Oui, puisque 114 stations ont été recensées. Le BOFAS a aujourd'hui assaini dix-sept stations sur les cinquante-trois qu'il devra, à terme, remettre en état. Les dossiers sont en cours de traitement pour les vingt-six autres. Le solde des assainissements (61) étant financé par le BOFAS mais réalisé par les propriétaires. Nous sommes dans les temps pour clôturer cela d'ici 2019. Pour l'anecdote, relevons la concentration de stations-service à Wavre puisque quinze dossiers concernent la cité Maca. Braine-l'Alleud (9), Rixensart (8), Orp-Jauche (7), Jodoigne (7), Nivelles (7) suivent juste derrière.

Un travail obligatoire selon vous ?

C'est une nécessité pour l'environnement. Laissées à l'abandon, ces stations-service ont entraîné l'écoulement, au fil du temps, de centaines de litres d'essence et de diesel dans le sol. On ne compte plus les citernes abimées ou les tuyaux usés qui ont causé d'importantes pollutions. D'autant que les normes de sécurité n'étaient,

avant 2004, pas régies par la loi et étaient donc plus qu'aléatoires. On estime, en moyenne, que mille litres par station se sont infiltrés dans le sol. Mais, pour certaines, cela a pu aller jusqu'à quatorze mille litres. Une pollution qui engendre de sérieux problèmes environnementaux, dont la contamination des nappes phréatiques et des cultures.

Concrètement, comment se passe une mission d'assainissement ?

Deux possibilités sont sur la table pour procéder à l'assainissement : l'excavation des terres ou le traitement des terres in situ. Un travail qui s'étend entre un et cinq ans. Il faut savoir que les hydrocarbures sont bien moins polluants que les produits utilisés, par exemple, dans les magasins de nettoyage à sec. L'essence et le diesel ne pénètrent pas à travers la nappe phréatique car ils sont plus

légers. C'est donc « plus facile » à traiter. L'assainissement coûte en moyenne 130 000 euros par station-service. Mais cela peut parfois monter jusqu'à un million d'euros.

Dans quel type de projet

peut-on se lancer après un tel assainissement ?

On peut y construire ou aménager ce que l'on veut, sauf une station-service dans les quinze années qui suivent la dépollution. Des commerces, bureaux ou logements sont les réaffectations les plus courantes. Un potager ? Oui, pourquoi pas. Mais les stations-service sont souvent mal situées...

Quid des stations qui ont fermé leurs portes entre 2008 et aujourd'hui ?

Elles devront assainir leur site par leurs propres moyens. Il faut toutefois avouer que les nouvelles normes de sécurité diminuent sérieusement le travail et la pollution du sol.

> **Propos recueillis par Xavier Attout**

Le décret sol en stand by

La nouvelle version du décret relatif à la gestion des sols, portant sur la dépollution des terrains à vocation économique est fin prêt. Il n'a toutefois pas pu être avalisé par les parlementaires wallons vu l'embouteillage législatif de cette fin de législature. Ce document comprenait quelques avancées attendues par le secteur, dont la restriction du champ d'application, l'amélioration du subventionnement ou encore le report de l'assainissement à la fin de la période d'exploitation. Le précédent décret datait de 2008. L'adoption de la nouvelle version est espérée au début de la prochaine législature.

Un vaste projet de rénovation urbaine au cœur d'un quartier de logements sociaux

Un espace réinventé selon les valeurs de la ville durable

Le Plateau de Haye à Nancy, en France, est un des projets de rénovation urbaine les plus ambitieux de France. Primé ÉcoQuartier 2011, ce quartier a de quoi attirer le regard. Et la présence des barres HLM « les plus longues de France » bâties en 1958 ajoute à l'intérêt à porter sur l'avenir de ce site.

Trop souvent traversée sans être réellement découverte, Nancy, « *ville étape vers le sud de la France* », vaut cependant le détour. Au-delà de son aspect historique et patrimonial (sa place Stanislas, son musée de l'École de Nancy, son Palais des Ducs de Lorraine...), elle regorge d'initiatives exemplaires en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. D'autant qu'elle est située à un coup de volant de la Belgique.

Transformer les barres d'HLM

Ne l'appellez plus Quartier du Haut-du-Lièvre (même si leurs habitants ne l'entendent pas de cette oreille) mais Plateau de Haye. Ce projet ambitieux de rénovation urbaine veut être exemplaire et compte bien, pour l'occasion, balayer la réputation de « *zone sensible* » de ce quartier et l'image des deux barres HLM.

Il faut dire que ce projet s'attaque à un territoire marqué par son histoire. C'est en 1958, dans un contexte de crise du logement, que le quartier du Haut-du-Lièvre voit le jour, telle une ville nouvelle : pas moins de 3 388 logements, une zone pavillonnaire, deux centres commerciaux, une église et des équipements sportifs et culturels prennent racine sur les hauteurs de Nancy. Le projet est confié à l'architecte Bernard Zehruss qui a pour ambition de réaliser un vaste habitat en longueur. Le Cèdre bleu (400 mètres, 15 étages, 917 logements) restera longtemps la plus longue « barre » d'Europe. La construction du Tilleul argenté (300

mètres, 17 étages et 716 logements) fut entreprise dans la foulée, suivie par la sortie de terre des trois Tours en Étoile aux extrémités, puis, en 1971, de la Tour panoramique des Aulnes. Des immeubles qui, pour certains, marquent encore aujourd'hui le paysage.

Un quartier multiculturel

Marqué à son origine par une urbanisation massive puis, dans les années 70, par l'afflux de populations immigrées et dans les années 80 par un dépeuplement (conséquence du sentiment d'exclusion du quartier), le Haut-du-Lièvre témoigne des grands changements migratoires, sociaux économiques et urbanistiques du XXe siècle.

En 1988, un programme de réhabilitation fut mis en place par l'architecte Alain Sarfati, afin de mieux relier le quartier au centre-ville de Nancy, et d'améliorer les conditions de vie et de travail des habitants. Depuis, d'incessantes réflexions et initiatives sont menées afin de transformer ce site en agglomération durable.

Un programme de réhabilitation bien vaste

Aujourd'hui, le projet de réhabilitation du Plateau de Haye (ex-quartier Haut-du-Lièvre) est confié à l'architecte-urbaniste-paysagiste Alexandre Chemetoff qui a l'immense tâche de rattacher le quartier au reste du territoire et d'en faire « *une ville qui valorise l'existant en l'associant aux nouvelles réalisations* ». Pour préserver le caractère populaire et résidentiel du sec-



teur, les gigantesques barres ne seront pas détruites mais raccourcies et rénovées (Le Cèdre bleu a déjà été raboté de plus de 130 mètres sur ses 400 de long à l'origine). La destruction d'un millier de logements a commencé à faire place à des immeubles de plus petite taille et à des maisons avec jardin. Un parc forestier et des jardins partagés ont déjà été, en partie, aménagés. Le tout bénéficiant d'une ligne de Stanway (bus en site propre), inaugurée à l'automne 2013. D'ici 2020, ce sont 1 800 logements neufs qui devraient voir le jour, 14 hectares de parc, un parc des sports flambant neuf, un centre commercial rénové et le centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville (inauguré en 2009). L'architecte ne manque pas de mettre en avant les points forts du projet : durabilité, action concertée, mixité fonctionnelle,

qualité du cadre de vie et lien entre écologie et économie. « *Rêve de bobo, de technocrate ou de promoteur, l'Écoquartier ne doit pas être une réserve d'Indiens coupée de la ville, mais un laboratoire grandeur nature des bonnes pratiques* », explique-t-il.

Un territoire à réinventer

Ces démarches innovantes ont valu au Plateau de Haye le label ÉcoQuartier, Grand Prix national 2011 décerné par le Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, ainsi que le Prix de l'Aménagement urbain 2012 décerné par le Groupe Moniteur. Pas de doute, le site de 440 ha perché sur les hauteurs de Nancy est un territoire réinventé qui vit une réelle métamorphose urbaine et humaine. Reste à voir si les

ambitions du projet seront atteintes et si le projet répondra in fine aux attentes de tous (en ce compris ces hommes, femmes et enfants qui habitent, loin des regards, dans des cabanes insalubres installées dans le bois voisin...). Car en 1958, les créateurs du Haut-du-Lièvre n'imaginaient pas que, moins de vingt ans plus tard, on dirait déjà du quartier « *dans la journée, un aspect désertique... pas d'animation comme dans les rues d'un quartier ordinaire... sensation d'isolement qui pèse sur les jeunes ménages... on ne sait pas trop avec qui se lier, on est loin de la ville... problèmes de promiscuité...* ». Preuve que toutes les bonnes idées ne sont pas salutaires.

> Catherine Vandebosch



Bien que la Wallonie soit encore quelque peu préservée des "barres d'HLM", la réhabilitation d'un quartier social en écoquartier est un modèle à suivre. © MU

Les villes du futur seront-elles des smart cities, connectées et éco-énergétiques ?

Quand les villes se mettent à réfléchir

Une révolution dans la manière d'aborder la ville serait en train de s'amorcer. Les smart cities, ou villes intelligentes, doivent faciliter le quotidien des habitants. Un simple outil marketing, dénoncent toutefois ses détracteurs. En Brabant wallon, Nivelles n'est pas insensible à l'idée.

C'est le concept à la mode. De Santander à Glasgow ou Dubaï, les smart cities font fantasmer urbanistes, architectes et élus. Sans oublier, surtout, les entreprises qui y voient un marché à haut potentiel, puisqu'il concerne l'habitat, l'énergie, la communication, la gestion de l'eau, l'éducation ou encore les transports. « *La smart city est une ville dont les infrastructures durables et interconnectées améliorent le confort de vie des citoyens* », l'a défini l'architecte et urbaniste français Alain Renk.

Dans une ville intelligente, tous les services vitaux pour la collectivité sont pensés comme un ensemble interconnecté grâce aux nouveaux réseaux numériques et énergétiques. Objectifs : faciliter la vie des habitants, optimiser la gestion des ressources énergétiques et favoriser un développement économique plus respectueux de l'environnement.

Être prêt en 2050

L'idée générale est d'anticiper la concentration annoncée de la population dans les villes et de faciliter la vie quotidienne. Selon l'OCDE, il y aura 2,2 milliards de personnes en plus sur la planète (on passerait de 6,9 à 9,1 milliards d'habitants) d'ici 2050. Dans le même temps, les deux tiers de la population mondiale résideront en zone urbaine (3,4 à 6,3 milliards). Si une série de villes planchent actuellement sur le concept, l'objectif visé est donc d'être surtout prêt en 2050.

Dans ce contexte, une série d'éléments sont déjà mis en place, parfois timidement, parfois avec plus d'entrain. Que ce soient les services publics numériques, l'e-administration, les transports en commun, les quartiers reliés par fibre

optique ou encore les immeubles entièrement équipés de systèmes domotiques et énergétiques.

Prenons un exemple à Santander pour évoquer cela d'une manière plus concrète : 12 000 capteurs ont été disposés sur les façades des murs, les lampadaires, les poubelles, les autobus et sur le sol. Ils ont chacun leur fonction (mesurer le trafic routier, la pollution...).



Et les informations collectées sont envoyées sur une plateforme informatique présente dans l'université de la ville. L'utilisateur peut ensuite accéder à cette masse d'informations à tout moment en consultant son smartphone et en se connectant aux différentes applications proposées par la ville. Un vrai succès.

Tout le monde ne surfe toutefois pas sur la vague des smart cities. « *Les villes ont toujours été intelligentes*, fait remarquer la géographe Isabelle Thomas, directrice de recherches au FNRS. *Ce concept est principalement un outil marketing, qui*

sert certaines entreprises. Ce n'est pas parce que l'on prend son train à l'heure grâce à son smartphone qu'une ville est intelligente. De plus, avant de parler de ville intelligente il faudrait d'abord délimiter ce qu'est une ville. Et là, personne ne s'accorde. Pourquoi ceux qui habitent à Arlon ne pourraient-ils pas bénéficier de ces avancées technologiques ? »

La Belgique se connecte

Isabelle Thomas estime qu'il faut davantage parler de territoires intelligents que de villes intelligentes. La définition de la ville étant compliquée à établir : « *Une ville intelligente, c'est surtout penser son territoire, son bon aménagement, revitaliser des chancres. La réflexion et le concept sont intelligents. Mais ils ne doivent pas être nécessairement associés à des villes. Il faut penser d'une manière plus globale.* »

Reste que l'on ne peut passer sous silence les avancées que pourraient procurer les villes intelligentes aux citoyens. Une smart city a ainsi de multiples facettes : favoriser un habitat intelligent, une économie citoyenne, un environnement durable, une mobilité intelligente et une gouvernance durable.

En Belgique, l'intérêt est croissant même s'il n'existe pas encore de villes intelligentes. Gand et Courtrai sont souvent citées en exemple. Des actions plus ponctuelles sont mises en œuvre. On songe au projet Digital Cities lancé par la Région wallonne qui permettra à six villes wallonnes (dont Wavre et Ottignies) de proposer du wifi gratuit à leurs habitants. En Brabant wallon, la ville de Nivelles a déjà marqué son intérêt pour devenir une smart city.

> **Xavier Attout**

Le nouveau plan de dispersion des vols de Zaventem favorable au Brabant wallon

Les nuisances aériennes prennent le large



Atterrissage en douceur. Depuis début février, le nombre de survols du Brabant wallon n'a pas diminué mais ils se font désormais à haute altitude. Une dizaine de communes voient par conséquent le quotidien de leurs habitants sensiblement amélioré. La quiétude est (presque) de retour.

Un ciel qui gronde à Bruxelles, un ciel qui s'éclaircit en Brabant wallon. Si le nouveau plan de dispersion des vols de Zaventem soulève une vive opposition ces dernières semaines dans quelques communes du sud de la capitale (Auderghem, Etterbeek, Boitsfort notamment), le son de cloche est radicalement différent auprès des habitants du Brabant wallon puisque ce plan leur est nettement favorable. Une bonne partie des nuisances liées au survol des avions se sont envolées ces dernières semaines. « Le nombre de survols n'a pas globalement diminué au-dessus de la province mais ils se font avec une meilleure répartition et dans de meilleures conditions, se réjouit Denis Marion, cheville ouvrière de l'asbl Epures (ex Trop de bruit en Brabant wallon) et grand connaisseur de cet épineux dossier depuis une dizaine d'années. C'est une très bonne nouvelle. Les infrastructures comme la E411 sont maintenant mieux utilisées pour les décollages en piste 25 et il est fait meilleur usage des couloirs non aedificandi (non constructibles) pour les décollages à partir de la piste 07. » Dans les faits, les avions volent désormais à une altitude bien plus importante qu'auparavant, ce qui réduit bien évidemment les nui-

sances. Les habitants de Beauvechain, Grez-Doiceau, Chaumont-Gistoux, Wavre, Ottignies, Rixensart, Genval ou encore La Hulpe voient leur quotidien sensiblement amélioré. « Les décollages de la piste 07 par l'Est ne filent plus directement vers le Brabant wallon, précise Denis Marion. Les avions changent dorénavant de cap après Louvain et ne sont plus en phase de décollage quand ils arrivent sur notre territoire. » La situation est par contre inchangée (atterrissages vers la piste 01) pour les habitants de Lasne, Braine-l'Alleud et Waterloo. Seul le respect des normes de vent pourrait diminuer les nuisances.

Epures ne crie pour autant pas encore victoire. Elle invite les élus brabançons à être prudents dans leur positionnement à l'égard de ce nouveau plan, tant les revirements dans ce dossier ont été nombreux par le passé. « Ce plan est sans doute imparfait, mais il est vraisemblablement moins mauvais que beaucoup d'autres, poursuit Denis Marion. Il y a dedans de bonnes idées, comme l'usage des couloirs non aedificandi ou des zones d'infrastructure. »

> **Xavier Attout**

Pour Bruxelles : survoler le Ring ouest

L'asbl Epures ne se contente pas de se réjouir du sort des Brabançons. Elle propose également des pistes pour réduire les nuisances que rencontrent les habitants des communes de Boitsfort et Auderghem. L'idée serait d'utiliser la route de décollage 25R qui contourne Bruxelles par le Nord-Ouest en survolant le Ring R.O. Les nuisances aériennes se confondraient de cette manière avec celles de la route. « *Aucun parti francophone n'ose défendre cette alternative par peur de la réaction des partis flamands* », regrette Denis Marion, qui collabore régulièrement avec ses homologues bruxellois de l'UBCNA.

Enfin, l'association a encore quelques revendications dans son carnet : elle défend notamment le maintien d'un aéroport urbain pour des vols passagers réguliers, sans cargo et low cost, entre 7h et 22h, avec un maximum de 200 000 avions par an. Et souhaite également la création d'une autorité indépendante de contrôle qui poursuivra toutes les infractions.

Rétroactes : des améliorations en cours

11 juillet 2013. À l'atterrissage, les raccourcis depuis Chaumont-Gistoux, Wavre, Rixensart et Ottignies-LLN vers La Hulpe et l'axe final de la piste 01 ont été supprimés.

19 septembre 2013. Forte limitation de l'usage de la piste 01 à l'atterrissage en raison de l'utilisation d'une méthode de calcul plus précise du vent et des rafales.

19 septembre 2013. Limitation de l'usage de la piste 19 au décollage pour les gros porteurs, ce qui a diminué les survols d'avions lourdement chargés au-dessus de La Hulpe et Waterloo.

6 février 2014. Les nouvelles routes de décollage à partir de la 25R suivent le tracé de la E411 sans détour par la balise d'Huldenberg, ce qui permet une prise d'altitude plus rapide (les avions survolent Wavre à plus de 10 000 pieds).

6 mars 2014. Les nouvelles routes de décollage à partir de la 07R évitent les alentours de la balise d'Huldenberg. Ces avions se dirigent donc immédiatement vers la province de Liège, ce qui permet une prise d'altitude plus rapide, en évitant le survol de Wavre, Perwez et Chaumont-Gistoux.

Le logement public, un enjeu fondamental

10% de logement public, c'est le quota imposé par la Région wallonne. Dans les faits, le Brabant wallon est un bien mauvais élève. Seules trois des vingt-sept communes atteignent ce quota. Pour l'ensemble de la province, la moyenne est de 4%.

Le droit au logement est un droit fondamental inscrit dans la Constitution. Il est sans doute plus important aujourd'hui que le travail ou la santé, les deux autres préoccupations majeures de la population, dans la mesure où être logé dignement est un préalable indispensable à toute démarche favorisant l'insertion socio-professionnelle et à la possibilité de se soigner et de rester en bonne santé. Dans le Brabant wallon, province extrêmement attirante mais impayable pour bien des jeunes ménages, les sociétés immobilières développent quantité de stratégies de création et d'extension du bâti. Le privé investit énormément et le prix des terrains à bâtir y est tel que l'initiative publique n'est pas aisée. Or, le logement public est une des solutions majeures pour rendre le logement financièrement accessible. Les Sociétés de logement de service public (SLSP) doivent donc se montrer particulièrement proactives, en accompagnant les autorités locales pour maximaliser toutes les opportunités qui s'offrent au travers des plans d'ancrage communal du logement.

Priorité aux investissements publics

Le logement public, c'est le logement social bien sûr, mais aussi du logement moyen et du logement de transit et d'urgence. Le Réseau brabançon pour le droit au logement (RBDL) apporte diverses propositions, mais demande, en priorité, que les pouvoirs publics investissent dans la création de nouveaux logements publics et dans l'entretien du parc existant.

La Belgique compte 70% de propriétaires, contre 30% de locataires. La Région wallonne impose que 10% du logement de chaque commune soit du

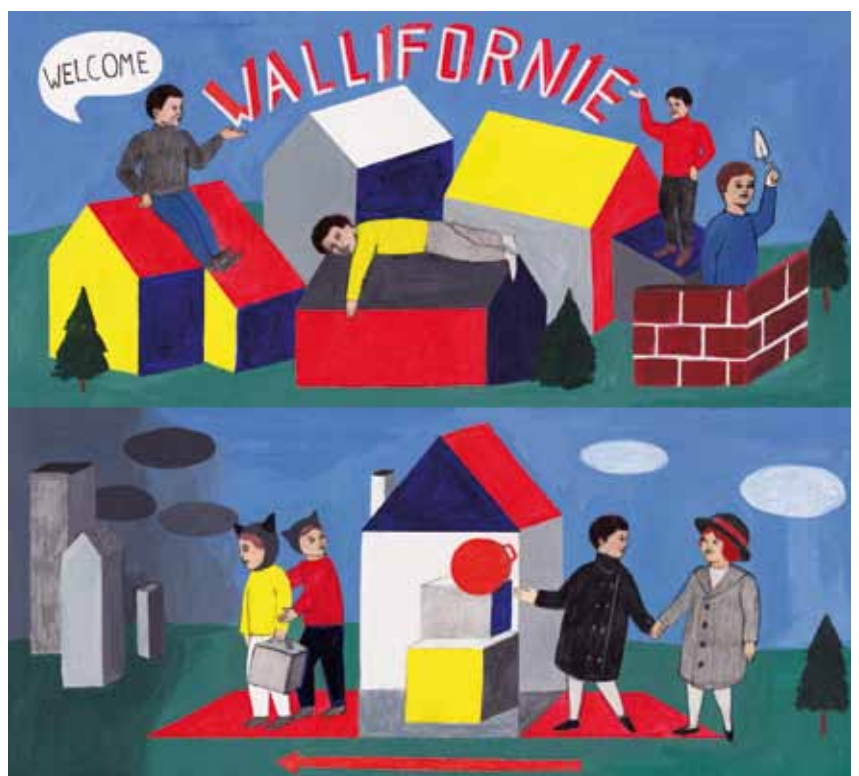
logement public dans lequel le logement moyen ne peut dépasser 10%. Seules trois communes du Brabant wallon atteignent cette norme : Nivelles (11,39), Chastre (10,50) et Rebecq (10,01). Quatre autres des 27 communes dépassent 5%, tandis que 11 n'atteignent pas 2% !

« Lasne a préféré ne pas souscrire à l'effort commun et aujourd'hui, la commune est sujette à sanction et aux amendes qui s'élèvent à 10 000 euros par logement manquant, note Michel Goffin, président du Conseil consultatif des affaires sociales d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Il faut privilégier le logement public par rapport au logement privé, parce que cela crée une régulation par le bas, une correction de l'inégalité du

marché libéral. L'immobilier belge serait en surévaluation de 25% et comme il y a très peu de locatif, le propriétaire fait ce qu'il veut. En Allemagne où le propriétaire court après le locataire, les prix ont baissé de 12% sur la dernière décennie. Avoir un bas salaire en Allemagne permet de se loger, alors qu'être bien payé en Belgique ne suffit plus pour être logé dignement ! Et le Brabant wallon est la province dans laquelle la nécessité du logement public est la plus criante. »

Une situation « pré-espagnole »

Celui qui est également professeur au HELHa-Institut Cardijn cite aussi Roland Gillet, professeur de finance à



l'ULB (Faculté Solvay), qui constate que la Belgique se trouve à un tournant de l'histoire politique du soutien au droit d'habiter. Depuis la fin des années 50, le pays est dans une logique d'acquisition. Il soutient et renforce le statut social du propriétaire. Aujourd'hui, cette logique contribue à l'exclusion du droit d'habiter décentement d'un nombre de plus en plus important de citoyens. Comme le libéralisme fiscal entraîne une diminution des moyens de l'État, celui-ci développe des politiques d'austérité qui commencent à se retourner contre les petits propriétaires, mais surtout sur les locataires et les candidats acquéreurs ou locataires. Le même Roland Gillet souligne une situation « pré-espagnole » dans laquelle au moins trois générations sont mobilisées dans le mécanisme d'accès à la

propriété de la dernière. Les taux d'emprunt, qu'ils soient fixes ou variables, ne bougent plus beaucoup. Par contre, ce qui fluctue, c'est la capacité d'emprunt des gens. Or, les banques ne prêtent plus 100% de la somme nécessaire à l'achat, et l'écart entre ce que la banque prête et ce que l'acquéreur doit mobiliser est de plus en plus important. Cela nécessite donc une contribution familiale. *« Aujourd'hui, les banques proposent carrément la co-contractualité, s'offusque le professeur néo-louvaniste. Et ce qui varie, ce n'est pas tant le taux que la durée des prêts. On va vers des durées de 40 ans ! En termes d'évolution de société, cela signifie que si j'achète à 30 ans, je suis encore 'locataire de ma banque' à la pension ! »*

> **Caroline Dunski**

Les revendications du RBDL

Le Réseau brabançon pour le droit au logement revendique une politique concertée entre les pouvoirs compétents (Gouvernement fédéral, Région wallonne, Province et communes) pour permettre un accès de tous au logement en Brabant wallon.

Il vise :

- Un plan global d'actions pour l'amélioration de l'accès au logement sur le territoire ;
- le respect par toutes les communes de la règle des 10% de logements publics (et notamment une augmentation du nombre de logements dont le loyer est calculé en fonction des revenus des locataires et pas seulement des loyers modérés uniquement accessibles aux classes moyennes) ;
- le développement des mesures favorisant les logements alternatifs (habitat hors norme, habitat groupé, habitat kangourou...);
- la réaffectation des logements inhabités (notamment par la réquisition douce) ;
- la poursuite du développement de l'action de l'Agence immobilière sociale (AIS) et sa présence effective dans chaque commune, tant par l'existence de logements individuels que collectifs ;
- le développement d'une réelle politique foncière, par exemple par la mise à disposition de terrains publics dont l'occupant n'est propriétaire que du bâtiment (Community Land Trust) ;
- le développement de la mobilité qui favorise l'accès au logement pour les moins fortunés ;
- en collaboration entre la Province et les communes, une politique sociale qui prenne en compte les relogements, d'urgence notamment, par le développement de maisons d'accueil ;
- la participation du citoyen pour l'accès au logement (Commissions consultatives du logement, information...);
- la création d'une commission paritaire locative qui permet d'arbitrer les litiges entre locataires et propriétaires, mais aussi de fixer des loyers de référence correspondant à la qualité des logements ;
- dès lors qu'est créée une commission paritaire locative, une politique de primes d'aide à la location pour les personnes à bas revenus.

Le RBDL porte d'autres revendications que le lecteur curieux peut découvrir sur son site : www.rbdl.be



Créé à l'initiative de la Coordination d'éducation permanente du Brabant wallon et du Centre culturel du Brabant wallon, le Réseau brabançon pour le droit au logement lutte pour l'accès de tous au logement. En 2014, il focalise son attention sur le logement public et l'habitat hors norme (léger, collectif ou permanent).

À la rencontre des auteurs du Brabant wallon ce dimanche 11 mai

Le livre tout proche en live et en vidéo

La Province du Brabant wallon réunit plus de soixante auteurs à l'Abbaye de Villers-la-Ville. De multiples animations gravitent autour de leur présence. Pour prolonger ce rendez-vous d'un jour, les bibliothèques parrainent de manière originale certains de ces auteurs.



© Candice Colas

Une multitude d'animations

En plus du salon d'auteurs, le Centre culturel du Brabant wallon organise des moments intimes et ludiques dans différents lieux de l'Abbaye scénographiés par Candice Colas. Des lectures déambulatoires grâce aux comédiens d'Arts Nomades. Des tables rondes ou espaces de discussion autour de l'acte d'écrire et de la publication. Un « Challenge des auteurs » de deux heures, pour écrire, dans l'esprit de l'OuLiPo, des textes qui seront dits ensuite par les comédiens dans une lecture chorale. Durant le « Speed d'auteur », l'écrivain aura sept minutes de parole à propos de ses livres, ses sujets de prédilection, ses souvenirs et anecdotes... et trois minutes d'échange avec la personne assise face à lui, jusqu'à ce qu'elle cède la place à une autre et ainsi de suite... Dans « La fabrique », le spectateur sera invité à réaliser son propre texte, puis un petit livre... Parmi cela, le visiteur n'aura que l'embarras du choix !

> C. Du.

« **L**es bibliothèques déploient une énorme énergie pour mettre le travail des auteurs en valeur, constate Marie-Pierre Liénard, coordinatrice du projet 'Au fil des auteurs', mis en place par la Bibliothèque publique centrale de la Communauté française en Brabant wallon. Comme le réseau souhaitait garder une trace persistante au-delà d'un one shot, nous avons réalisé une capsule vidéo qui concentre un florilège de chacune des rencontres entre les bibliothèques et leur auteur. Les animations que les bibliothèques ont organisées varient énormément en fonction du cadre. C'est ce qui fait la richesse du projet. Ce n'est pas pré-formaté et il y a beaucoup de paramètres. Le fil rouge c'était l'auteur, l'œuvre, la bibliothèque. »

Marie-Pierre Liénard a mené deux des entretiens vidéo avec les auteurs du Brabant wallon. De Florence Paule, auteure débutante qui a remporté le prix Ex-Libris en 2010, elle apprécie l'écriture accomplie. « Nous avons évoqué la difficulté de se faire publier pour la première fois, quand on n'est pas encore connu, qu'on n'a pas de références, et les arnaques que l'on peut connaître. »

Retour sur un travail d'écriture

Avec François Emmanuel, ce sont la création romanesque et la difficulté de retranscrire des idées qui ont fait l'objet de la discussion. La bibliothécaire avait lu les textes de quatre conférences que l'auteur avait conçues pour la Chaire de poétique de l'UCL, publiés chez Lansman sous le titre *Les voix et les ombres*. Pour François Emmanuel, « c'était un bel exercice de retour sur mon travail d'écri-

ture, qui se passe souvent à l'insu de soi-même. On ne sait pas toujours si la promesse sera tenue. Souvent, on a du mal à formuler le propos autour duquel on tourne. Marie-Pierre Liénard a fait, en abrégé, le travail que j'ai effectué pour les conférences. La grosse différence, c'est que c'était un texte écrit. Les conférences étaient lues et, évidemment, très 'pensées'. »

Le romancier confie encore qu'il ne trouve pas souvent intéressantes les interviews pour lesquelles il est sollicité. « On peut devenir intéressant au bout d'un temps, quand l'intervieweur vient vous chercher. Le temps est très court, très tendu parfois. Il faut pouvoir promouvoir sa pensée. Certains excellent là-dedans. Surtout ceux qui sont profs et ont acquis une manière de développer un propos. Oscar Wilde disait que rencontrer un écrivain, c'est comme rencontrer une oie dont on a mangé le foie gras. L'écrivain qui parle de ses livres n'en a pas tout à fait le fin mot. »

> Caroline Dunski

Ruines de l'Abbaye de Villers-la-Ville
Dimanche 11 mai de 11h à 18h
Entrée gratuite + accès libre aux ruines de l'Abbaye
www.brabantwallon.be
www.ccbw.be
010 62 10 33 (Sarah Debove - CCBW)





agenda 5/14

épinglé pour vous...

ve 9/5 et sa 10/5 à 20h30, à Beauvechain (centre) / création collective

Cucendron

par les « Peut-être qu'on joue », troupe de femmes de Beauvechain ; mise en scène : Muriel Clairembourg
Puisque c'est dans les vieilles casseroles qu'on fait les meilleures soupes, c'est dans un très ancien chaudron que nous laissons mijoter notre histoire...
Le conte de « Cendrillon » saupoudré de « Belle au bois dormant », épicé d'un zeste de « Chaperon rouge », sera préparé, dégusté, dévoré et enfin régurgité par les « Peut être qu'on joue »... pour vous.

theatre4mains.be - infos@4mains.be - 010 86 07 31

du sa 10/5 au di 1/6 à Genappe (Glabais) / exposition

Avant la brocante - Lionel Vinche

Des peintures, dessins, objets, tirages de têtes... anciens et récents...

À cette occasion, les Éditions Espace B publient « Entre eux d'eux ». Texte de Chantal Bauwens et peintures de Lionel Vinche. Tiré à cent cinquante exemplaires dont quinze tirages de tête reliés et accompagné d'une œuvre originale. Sensible à la poésie, Lionel Vinche l'a d'ailleurs illustrée pour ses amis André Balthazar, Eddy Devolder et pour des éditeurs (La Pierre d'Alun, le Daily-Bull, et tout récemment les Éditions Esperluète et Fata Morgana...).

www.espaceb.be - info@espaceb.be - 067 79 08 11

***lu 12/5 à 20h, à Nivelles / ciné-club**

Mariage à Mendoza

Comédie dramatique d'Edouard Deluc

Paris – Buenos Aires, puis la route jusqu'à Mendoza, deux frères se rendent au mariage de leur cousin. L'Argentine, la grande aventure, ils en rêvaient ! Mais à l'arrivée à Buenos Aires, Antoine ne va pas bien du tout. Marcus va sortir le grand jeu pour remettre son petit frère d'aplomb. Des nuits calientes de la capitale aux splendeurs de la vallée de la lune... Sur la route, les deux frères se retrouvent. Mais quand Antoine se requinque, c'est Marcus qui trinque...

www.centrecultureldenivelles.be - 067 88 22 77

ma 13/5 à 19h, à Rebecq / conférence-débat

Je prends ma vie en main

Vie Féminine Brabant wallon propose « Femmes en transition autour de la cinquantaine ». Que se passe-t-il en nous et autour de nous durant cette période de transition ? Stop au discours qui associe ménopause à maladie et vieillissement !

La priorité sera donnée aux participantes inscrites au moins une semaine avant l'animation.

www.viefeminine.be - brabant-wallon@viefeminine.be - 067 84 13 75

me 14/5 à 15h30, à Braine-l'Alleud / danse (0 à 3 ans et plus)

Petit mars changeant

par la Cie Nathalie Cornille

Le petit mars changeant est un superbe papillon

d'été aux reflets bleus violets, qui vit dans les bois feuillu, proche des rivières et des lacs. Ce spectacle est son cocon. C'est ici qu'il se déploie, qu'il se métamorphose dans un univers confortable et moelleux, où chacun peut se lover, s'allonger, s'asseoir, se détendre en compagnie d'une danseuse. Le tout fait de légèreté, de poésie, d'imaginaire, de voix chuchotées, dessus, dessous, à côté, tout près...

www.braineculture.be - info@braineculture.be
02 384 24 00

sa 17/5 et di 18/5 à Orp-Jauche / musiques

Parcours musical

Au fil des villages de l'entité, dans divers lieux publics et privés d'exception, touchant à des genres musicaux variés : musique classique ou moderne, jazz, folk, blues, fanfares locales, récital d'orgue, concert pour les enfants et les jeunes, guinguette...
019 63 02 19 (Office du Tourisme)

ve 23/5 à 20h30, à Louvain-la-Neuve

Samir Barris chante les poètes

Sans pusillanimité mais avec le respect des géants, l'artiste transpose en chansons les poèmes les plus célèbres de Baudelaire, Hugo, Verlaine, Lamartine ou Vian. Et comme ses compositions évitent le style déclamatoire, les poèmes dépoüssiérés révèlent leur remarquable intemporalité.

Manon Ache chante en première partie. Un piano, une voix, une présence... Au travers de ses mots et de sa musique, Manon Ache emballe l'intimité du quotidien dans un écran élégant et délicat.

www.fermedubiureau.be - 070 22 15 00

sa 24/5 à partir de Tubize / visites guidées

Périple en Flandres françaises

Si proches et pourtant si dépaysantes, les Flandres françaises regorgent de trésors nichés au creux des villes et des villages. Le voyage international annuel tubizien va nous faire découvrir quelques facettes connues et certaines plus discrètes d'une région où « les habitants ont dans le cœur le soleil qu'ils n'ont pas dehors ». Notamment : visites du Louvre Lens et de la Coupole d'Helfaut, de Bergues et de Saint-Omer. Réservations obligatoires.

www.tubize-culture.be - 02 355 98 95

**Cet agenda est absolument incomplet !
Consultez Culturebw.be, nouvelle vitrine
de la culture en Brabant wallon**



ET SUR LE WEB ?

Vous cherchez un agenda complet ? À portée de clics, trouvez une mine d'activités culturelles en Brabant wallon sur www.culturebw.be !



Culturebw.be, c'est la référence pour programmer vos sorties culturelles !

Premier portail en son genre, il est porté par le Centre culturel du Brabant wallon, par tous les centres culturels locaux de la province, par Association Braine Culture et GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne.

Cinéma, expos, spectacles, sorties en famille, conférences, concerts : des activités tout près de chez vous

pour tous les goûts.

www.culturebw.be,

à inscrire dès aujourd'hui

dans vos favoris !

Votre activité ne figure pas encore dans l'agenda ? Contactez-nous via info@culturebw.be

invitation

midi de l'urbanisme

L'aménagement des espaces ludiques, un jeu d'enfant ?

> **Cécile Duvivier,**

Chargée de projet Maillage Jeu, Bruxelles-Environnement

> **Isabelle Jadot,**

Architecte - responsable d'Infrasport, DG01,
Service public de Wallonie

> **Sophie Hubaut,**

Diplômée en architecture, auteure d'un mémoire
sur la ludicité en ville

> **Pierre Vendy,**

Directeur de D'Clic, service communal de Rixensart

Vendredi 16 mai 2014
de 12h à 14h30

Domaine provincial du Bois des Rêves
1, Allée du Bois des Rêves
1340 Ottignies



Depuis 2009, la Région de Bruxelles-Capitale mène une réflexion de fond sur les aspects qualitatifs et quantitatifs des aires de jeu et de sport dans l'espace public.

En Wallonie, la Direction des infrastructures sportives - Infrasport - voit croître de manière exponentielle les demandes de subsides pour des structures de sport de rue et d'aires de jeu.

En Brabant wallon, la ludicité de l'espace public varie d'une commune à l'autre. C'est ainsi que certaines en font un cheval de bataille et mènent une réelle réflexion avant de créer des espaces publics multi-sports, des aires de jeu ou des modules de sport pour seniors alors que d'autres s'en tiennent uniquement au respect des normes de sécurité. Partout, l'importance de l'entretien des structures et de la surveillance est soulignée.

Mais ces espaces publics ludiques ne méritent-ils pas plus qu'un regard technique et normatif ?

Entre les jardins privés, les plaines de jeu couvertes, les salles de fitness et les clubs de sport, ces espaces ont-ils encore leur place dans l'espace public ?

Existe-il des pistes pour apporter davantage de ludicité dans nos villes et villages ?

Les politiques actuelles ne risquent-elles pas de créer des espaces stéréotypés, bardés de modules standard éparpillés sur notre territoire, sans lien avec la population ou le lieu qui les accueille ?

La Maison de l'urbanisme vous invite à interroger notre rapport aux jeux dans l'espace public, à travers les exemples wallons et bruxellois.

Inscriptions obligatoires avant le 12 mai

m.urbanisme@cbbw.be

010 62 10 53

Tarif : 5 euros (sandwichs et boissons compris)

